

Je suis victime de harcèlement sexuel au travail. Quelles sont mes options?

N'importe qui peut être victime de harcèlement sexuel en milieu de travail. Il est important de reconnaître et de nommer les incidents, et de les signaler de façon sécuritaire. Chaque situation est unique; assurez-vous d'obtenir des conseils juridiques adaptés à votre situation. **Pour obtenir gratuitement une consultation juridique, veuillez communiquer avec le programme ÉRHAS.**

NO 1 RECONNAÎTRE ET NOMMER :

Si les agissements ont un caractère sexuel et vous rendent mal à l'aise, il peut s'agir de harcèlement sexuel en milieu de travail. Vous devez vous questionner quant aux mesures à prendre pour vous sentir à nouveau en sécurité au travail.



FAITES VALOIR VOTRE OPINION :

Si vous êtes à l'aise de le faire, vous pouvez dire à la personne qui vous harcèle de cesser ses agissements, ses paroles, ses gestes, ses attouchements, ses menaces, etc.

Astuce! Notez le nom de la personne, les agissements, l'endroit et le moment.



NO 2 SIGNALEZ LE À VOTRE EMPLOYEUR :

Déterminez si votre compagnie a une politique sur le signalement du harcèlement sexuel. Vous devrez signaler les agissements auprès d'une personne en position d'autorité : demandez-vous en qui vous avez confiance et tenez compte des liens potentiels entre cette personne et la personne qui vous harcèle.

Rappelez-vous que le fait de signaler une situation de harcèlement sexuel est un choix personnel; vous êtes libre de ne pas la signaler immédiatement, voire de ne pas la signaler du tout.

QUE PEUT-IL SE PRODUIRE SI JE FAIS UN SIGNALEMENT?

L'employeur a le devoir de faire enquête sur les allégations de harcèlement sexuel.

Selon la gravité de l'incident, l'employeur doit prendre des mesures pour assurer votre sécurité pendant la tenue de l'enquête.

Vous pourriez vouloir entreprendre des démarches en justice une fois l'enquête terminée. **Assurez-vous d'obtenir des conseils juridiques adaptés à votre situation.**



Astuce! Faites un suivi de toutes les communications verbales en envoyant un courriel résumant ce qui a été dit, selon votre souvenir.

Tenez un registre de toutes les communications concernant l'incident dans un compte courriel personnel ou un journal que vous conservez à l'extérieur du travail.

QUELS SONT LES RÉSULTATS POSSIBLES D'UNE PLAINTÉ POUR HARCÈLEMENT SEXUEL?

- Formations et rappels de la politique en vigueur
- Mesures disciplinaires pour l'auteur du harcèlement
- Mesures d'adaptation pour vous
- Excuses

Astuce! Il est important, lorsque vous portez plainte, d'informer votre employeur de ce qui, selon vous, constituerait un dénouement acceptable.

AUTRES RÉSULTATS POSSIBLES D'UNE PLAINTÉ POUR HARCÈLEMENT SEXUEL :

Votre employeur a fait enquête et a déterminé qu'il n'y a pas eu de harcèlement sexuel.



Il s'agit d'une issue possible; il pourrait être approprié de demander à votre employeur s'il entend prendre des mesures pour assurer votre sécurité.

Votre employeur a refusé de faire enquête à la suite de votre plainte.



Ce refus pourrait être en contravention avec le devoir de faire enquête qui incombe à l'employeur.

Votre employeur a pris des mesures disciplinaires contre vous à la suite de votre signalement.



Il peut s'agir de représailles, à moins qu'il existe une preuve que ces mesures disciplinaires font suite à un problème de rendement indépendant de l'incident.



ASSUREZ-VOUS D'OBTENIR DES CONSEILS JURIDIQUES ADAPTÉS À VOTRE SITUATION.

NO 3 SIGNALEZ-LE À LA POLICE :

Il s'agit d'un choix personnel qui dépend du résultat que vous souhaitez obtenir. Souvent, les victimes choisissent de faire un signalement à la police lorsqu'il y a agression (y compris des attouchements sexuels), menaces de violence, cyber-harcèlement et harcèlement criminel.

Astuce! Vous pouvez demander à votre centre local de ressources en matière de violence sexuelle de vous accompagner lors de votre entretien avec la police.

NO 4 RESSOURCES :



CENTRES DE SOUTIEN EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE

Vous pouvez consulter un centre de ressources qui vous aidera à mettre en place un plan de sécurité et à déterminer les mesures que vous pouvez prendre face au harcèlement.

Fem'Aide
1-877-336-2433

Femmes autochtones :
Talk4Healing
(en anglais seulement)
1-855-554-HEAL

Ontario Coalition of Rape Crisis Centre
(en anglais seulement) sexualassaultsupport.ca/support/

Astuce! Assurez-vous d'obtenir des conseils juridiques le plus tôt possible afin d'accomplir les démarches juridiques avant l'expiration des délais impartis. Communiquez avec le programme ÉRHAS pour en savoir plus.



1-866-625-5179
option 8 pour les ÉRHAS,
option 6 pour les services autochtones
Mesures d'adaptation :
SHARE@HRLSC.on.ca